

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA, P.O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
Website: www.au.int

**TROISIÈME SESSION ORDINAIRE,
COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LA COMMUNICATION ET LES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (CTS-CICT)
22-26 OCTOBRE 2019
SHARM EL SHEIKH (EGYPTE)**

AU/STC-CICT-3/EXP/Rpt
Original : ANGLAIS

RAPPORT DE LA SESSION DES EXPERTS

22-24 OCTOBRE 2019

PROJET DE RAPPORT DE LA SESSION DES EXPERTS 22-24 OCTOBRE 2019

INTRODUCTION

1. La réunion des experts de la troisième session ordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) de l'Union africaine sur la communication, les technologies de l'information et de la communication (CCICT) s'est tenue à Sharm El Sheikh (République arabe d'Égypte) du 22 au 24 octobre 2019.

PARTICIPATION

2. Ont participé à cette réunion les représentants des États membres ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Burundi, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Eswatini, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République arabe sahraouie démocratique, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Somalie, Soudan et Tchad.

3. Les Seychelles, le Sud-Soudan et la Tunisie ont présenté leurs excuses. La liste des participants est jointe en Annexe I.

4. Était également présente, la représentante de la Communauté économique régionale (CER) ci-après : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

5. Y ont également participé, les organisations et institutions africaines et internationales suivantes : Union africaine des télécommunications (UAT), Union panafricaine des postes (UPAP), Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

6. Les représentants des organisations ci-après étaient présents : Internet Society (ISOC), Association of Progressive Communications et Intel.

PRÉMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

7. Les allocutions et discours suivants ont été prononcés au cours de la cérémonie d'ouverture :

Allocution de bienvenue de M. Amr Farouk Safiwat, Directeur des organisations africaines, Ministère des Communications et des Technologies de l'information, République arabe d'Égypte

8. M. Amr Farouk Safiwat a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié la Commission de l'Union africaine d'avoir accepté organiser cette importante réunion à Sharm-el-Cheikh (Égypte).

9. Il a mis en exergue nombre de défis auxquels le secteur de la communication et des TIC est confronté, avant d'indiquer qu'il s'avère important de créer un environnement propice et de renforcer les capacités des États membres afin pour pouvoir relever tous ces défis.

Allocution de M. Moctar Yedaly, Chef de la Division de la société de l'information, Département des infrastructures et de l'énergie de la Commission de l'Union africaine (CUA)

10. M. Moctar Yedaly a, dans son allocution, invité les participants à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de M. Tarek Kamel, ancien ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) de la République arabe d'Égypte, décédé il y a deux semaines. Jusqu'à récemment, M. Tarek Kamel était premier vice-président du gouvernement mondial de l'ICANN.

11. S'exprimant au nom de la Commission de l'UA, M. Moctar Yedaly a souhaité la bienvenue aux participants à la 3ème session ordinaire du CTS de l'UA sur la communication, les technologies de l'information et de la communication (TIC) qui se tient au *Rixos Convention Center* (Centre de convention de Rixos) à Sharm El Sheikh (Égypte), avant de remercier le gouvernement et le peuple égyptiens pour la généreuse hospitalité réservée à l'ensemble des délégués.

12. M. Yedaly a également rappelé l'adoption des trois principaux cadres continentaux qui ont guidé le secteur de la communication et des TIC au cours de la dernière décennie, avant de préciser que les participants à la troisième session du CTS-CCICT-3 qui se tient du 22 au 24 octobre 2019 auront à examiner la stratégie de transformation numérique de l'Union africaine afin d'exploiter les technologies numériques et l'innovation pour la transformation des sociétés et des économies africaines. Cette stratégie permettra également de promouvoir l'intégration de l'Afrique, de générer une croissance économique inclusive, de stimuler la création d'emplois, de réduire la fracture numérique et d'éradiquer la pauvreté en vue de tirer pleinement parti des avantages de la révolution numérique en faveur du développement socio-économique.

13. S'agissant de la communication publique, M. Yedaly a indiqué qu'il s'avère indispensable que l'Afrique raconte sa propre histoire et détermine en effet son propre récit : le récit d'une Afrique émergente qui au même moment relève ses défis. Il a par ailleurs déclaré qu'« il est important de redéfinir le récit de notre continent, l'Afrique à l'ère du numérique, où des informations et différents types de contenu peuvent être produits et diffusés à un public mondial en temps réel ».

14. Il a, par ailleurs, expliqué que l'Afrique doit tirer pleinement parti des outils et des canaux de communication traditionnels et numériques existants « pour dialoguer avec nos peuples en Afrique, dans la diaspora et dans le monde entier ».

15. Selon M. Yedaly, l'Union africaine doit faire en sorte que son audience comprenne et apprécie mieux les développements survenus sur le continent et les progrès positifs et édifiants réalisés dans nombre de pays et le tâche remarquable entreprise par l'UA afin de transformer la vie des citoyens dans le cadre de l'Agenda 2063. Il a ensuite précisé que la Commission, en collaboration avec d'autres organes de l'UA, met en œuvre plusieurs plans et stratégies de communication afin de permettre à l'Union africaine de se rapprocher de son peuple.

Allocution de Dr Eng. Abiot Sinamo, Directeur général du secteur des TIC, République fédérale démocratique d'Éthiopie

16. Dr Eng. Abiot Sinamo, Directeur général du secteur des TIC au ministère de l'Innovation et de la Technologie de l'Éthiopie, représentant le président de la session d'experts, a rappelé les première et deuxième sessions du CTS sur la communication et les technologies de l'information et de la communication, avant de souligner comment ces activités fournissent des précieuses indications pour l'orientation future de la transformation numérique en Afrique.

17. Dr Eng. Abiot Sinamo a ensuite indiqué qu'en Afrique, le lancement de services financiers et les micro-paiements en utilisant un téléphone mobile ont permis de réduire les coûts des services bancaires et des transactions, ce qui conduit à une réduction de la population qui est totalement exclue des services bancaires. De même, l'introduction des applications mobiles *mHealth* (applications de santé mobiles) s'est traduite par des services de santé plus accessibles et plus abordables et de meilleure qualité dans les pays en voie de développement.

18. Il a également souligné que dans nombre de cas, l'introduction des réseaux de téléphonie mobile peut entraîner le développement de nouveaux marchés et services. Il a ajouté que lorsqu'une région est connectée à un réseau sans fil dans un certain pays africain, par exemple, l'emploi en général et la participation des femmes au marché du travail en particulier pourraient augmenter de manière substantielle. Il a ensuite précisé que les applications mobiles qui facilitent le processus de recherche de l'emploi et le processus de recherche et de demande d'emplois sont particulièrement bénéfiques en cas de manque de culture numérique ou lorsque le processus de demande d'emploi est en grande partie informel. Afin d'étendre ces services à l'ensemble des groupes bénéficiaires, il s'avère nécessaire de disposer d'une connectivité fiable.

19. Dr Eng. Abiot Sinamo a en outre indiqué que les services fournis par l'intermédiaire des connexions ne peuvent être consommés comme prévu que s'il existe la capacité d'assurer une sécurité fiable des réseaux, capable de prévenir les dommages et les pertes de manière proactive. En conséquence, tout en œuvrant à la concrétisation de la connectivité de l'Afrique, il convient de développer des technologies autochtones qui peuvent être libres de toute pénétration par la porte arrière. Cette initiative ne se concrétisera que si la priorité est accordée à ces domaines et si des efforts considérables sont déployés en ce sens. Ce faisant, cette initiative visant à bâtir une Afrique connectée et sécurisée peut être concrétisée.

20. Pour conclure, il a appelé de tous ses vœux la réalisation d'une Afrique connectée et sécurisée, avant de remercier la République arabe d'Égypte d'avoir accueilli la troisième session ordinaire du CTS-CCICT-3 dans un délai court. Il a enfin souhaité des délibérations fructueuses à l'ensemble des participants.

II. QUESTIONS DE PROCÉDURE

21. Une mise au point a été faite aux participants sur le format de la réunion. Les participants ont convenu que le bureau actuel présidera les travaux jusqu'à l'élection du nouveau bureau par les honorables ministres.

22. Les participants ont adopté l'ordre du jour et le programme de travail avec des amendements tel qu'ils figurent en **annexe II**.

III. ÉLECTION DU BUREAU DU CCICT-3

23. Sur la base du principe de la rotation et de la représentation géographique, les participants ont proposé l'élection des membres ci-après au Bureau du CTS- CCICT-3, pour examen final par les ministres :

AFRIQUE DU NORD	
Égypte	Président
AFRIQUE CENTRALE	
Burundi	1 ^{er} Vice-président
AFRIQUE AUSTRALE	
Malawi	2 ^{ème} Vice-président
AFRIQUE DE L'OUEST	
Sierra Leone	3 ^{ème} Vice-président
AFRIQUE de L'EST	
Djibouti	Rapporteur of the Bureau

IV. RAPPORT DU BUREAU SORTANT DU CTS DE L'UA SUR LA COMMUNICATION, LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

24. Le rapporteur du bureau sortant a présenté un rapport sur les travaux du bureau.

25. Le Bureau sortant du Comité technique spécialisé sur la communication, les technologies de l'information et de la communication (Bureau-CICT), présidé par la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a tenu sa réunion ordinaire le 15 mars 2019 à Tunis (Tunisie) en marge du Forum de haut niveau sur la transformation numérique postale. Le rapport du Bureau est joint en Annexe 1a.

26. Les experts ont pris note des principaux progrès accomplis par le Commission tel que l'indique le rapport du Bureau :

- (i) L'appui à l'approbation de la Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA sur la gouvernance de l'Internet et l'économie numérique en Afrique ;
- (ii) La formation en moyenne de trois (3) experts de 42 États membres (décideurs, experts techniques des questions liées à l'application de la loi)

- aux stratégies de cyber-sécurité, aux législations et aux capacités cybernétiques
- (iii) L'organisation du premier Forum africain sur la cybercriminalité qui a réuni plus de 300 participants africains et internationaux, notamment le Conseil de l'Europe, l'Interpol et les départements de la justice de l'UE.
 - (iv) Le lancement des lignes directrices sur la protection de la vie privée et des données personnelles en Afrique.
 - (v) La formation de 42 experts nationaux des États membres à la mise au point de solutions permettant d'assurer l'accès aux zones rurales et isolées grâce à des infrastructures modernes et innovantes.
 - (vi) L'organisation avec succès du septième forum sur la gouvernance de l'Internet, qui a mis la transformation de l'économie numérique en Afrique au centre de ses préoccupations
 - (vii) Comme pour les cinq dernières années, 50 autres jeunes experts ont été formés à l'*African School of Internet Governance*.
 - (viii) La mobilisation de ressources et de volontaires africains pour concevoir et mettre en place une plateforme numérique de gestion des connaissances permettant l'échange de pratiques optimales en matière de politique numérique et de gouvernance d'Internet (<https://knowledge.afigf.africa/>).
 - (ix) La conclusion des négociations avec l'UE et le début de la mise en œuvre du nouveau programme financé à hauteur de 5 millions d'euros - Initiative de politique et de réglementation pour l'Afrique numérique (PRIDA) - visant à renforcer les mécanismes de coordination, la politique d'harmonisation et la réglementation en Afrique et à renforcer les capacités sur la gouvernance de l'Internet pour tous les États membres de l'UA.
 - (x) La promotion de la participation des médias à l'Agenda 2063 et d'une visibilité accrue de l'Agenda 2063 sur les plateformes de médias numériques et les médias continentaux, notamment la production de 4 documentaires ;
 - (xi) La production pour la toute première fois et la publication de l'hymne de l'UA en swahili, anglais, français, portugais, espagnol et arabe aux États membres et sa vulgarisation sur les médias sociaux.
 - (xii) La promotion de la campagne de sensibilisation sur les traités de l'UA grâce à leur publication, la distribution de la liste des signataires et la ratification des traités de l'OUA / UA depuis 1963 à ce jour.
27. Les experts ont invité les honorables ministres à :
- Prendre note du rapport d'étape et féliciter le Bureau pour les résultats obtenus;
 - Demander aux États membres de soutenir la CUA dans la mise en œuvre des décisions des organes de l'UA relatives aux technologies de la communication et de l'information (TIC).

SÉANCE PLÉNIÈRE II

V. RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'UA

28. M. Moctar Yedaly, Chef de la Division de la société de l'information, a présenté le rapport d'activité de la Commission de l'Union africaine.

29. Dans son exposé, il a présenté l'état d'avancement des programmes et projets en réponse aux décisions pertinentes de l'UA relatives au secteur, ainsi que les problèmes rencontrés.

30. Il a en outre souligné la stratégie visant à assurer l'accès des zones rurales et isolées aux infrastructures de base en Afrique.

31. Les experts ont formulé les observations suivantes :

- La nécessité de prendre en compte la dimension sécurité dans les partenariats ;
- La clarification sur le processus suivi dans le cadre du partenariat sur la question de la cyber-sécurité
- Les mesures prises pour aider le secteur postal à améliorer sa connectivité et sa transformation numérique
- Le potentiel postal dans la responsabilisation des jeunes et des femmes notamment dans les zones rurales et isolées.

VI. PROGRAMMES AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET CONTINENTAL

32. Les CER et les institutions spécialisées suivantes ont faits des présentations sur leurs initiatives : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union africaine des télécommunications (UAT) et Union panafricaine des postes (PAPU).

33. Mme Folake Olagunju a fait un exposé sur les programmes et activités menés par la CEDEAO, notamment l'itinérance, la cybersécurité, la politique de la CEDEAO relative à l'accessibilité des personnes handicapées aux TIC, à l'élaboration de nouveaux cadres régionaux pour soutenir l'économie numérique, au développement de l'infrastructure régionale à large bande, au forum sur la gouvernance Internet en Afrique de l'Ouest et au Secteur postal

34. Le rapport sur les activités de l'UAT a été présenté par le Secrétaire général, M. John OMO. Il a souligné les points ci-après :

- (i) Les principales conclusions des réunions préparatoires de la région africaine organisées par l'UAT avaient pour but d'inscrire des propositions et positions africaines communes à l'ordre du jour de la CMR-19 et de l'AMNT-20 de l'UIT et de mettre en place le mécanisme de coordination entre les membres de l'UAT et entre l'Afrique et les autres régions lors de ces deux importantes conférences. Au cours de la dernière réunion préparatoire de la Conférence mondiale des Radiocommunications (CMR-19), il a été convenu qu'il était nécessaire pour l'Afrique d'optimiser le Plan de Genève 84 (GE84) pour la radiodiffusion en MF, en appelant à la volonté politique nécessaire et à la sensibilisation du public.
- (ii) Les résultats des contributions et de la participation africaines aux conférences de l'UIT sur la PP-18 et la CMDT-17, ainsi que l'atelier de l'UAT pour la mise en œuvre des résultats du PP et de la CMDT, notamment les 5 initiatives de développement régional pour l'Afrique adoptées par la CMDT-17.

- (iii) Parmi les principales conclusions de la conférence de plénipotentiaires de l'UAT tenue à Nairobi en 2018, où M. John Omo a été élu au poste de secrétaire général, comptent l'adoption du nouveau plan stratégique de l'Union pour 2018-2022 et la création du comité de la quatrième révolution de l'industrie (4IR) en Afrique, avec pour mandat de développer un cadre stratégique pour l'Afrique.

35. Il a également donné un aperçu des nouveaux accords et partenariats conclus au cours de la période écoulée, ainsi que des activités clés menées par l'UAT pour renforcer les capacités de ses Membres dans différents domaines tels que les radiocommunications, la réglementation des TIC, etc. ainsi que les activités prévues, les projets et initiatives futurs pour la période 2019-2020

36. M. John OMO a souligné les efforts déployés par l'UAT pour intégrer efficacement les questions de parité hommes-femmes dans le secteur des radiocommunications, en adoptant une politique interdisant la participation de l'UAT aux groupes de travail où les femmes ne sont pas représentées, avant d'indiquer que toutes les invitations aux l'UAT inclurait une invitation spéciale aux réunions de l'UAT comprendraient une invitation spéciale aux États membres et aux organisations à inclure des femmes dans leurs délégations.

37. Le quatrième cadre stratégique des 4IR pour l'Afrique a été présenté au nom de l'UAT par la Présidente du Comité sur la quatrième révolution industrielle (4IR) de l'UAT, Mme Jordan Nonquebela de l'Afrique du Sud. Le comité 4IR de l'UAT a été créé par la conférence de plénipotentiaires de l'UAT tenue en août 2018 à Nairobi avec pour mandat d'élaborer un cadre stratégique 4IR pour l'Afrique.

38. Elle a souligné qu'il est nécessaire que l'Afrique définisse une stratégie qui lui permet de devenir très rapidement un acteur clé dans le domaine des technologies émergentes dans le but de créer un environnement durable pour accélérer le développement du continent. Elle a également donné un aperçu des principales composantes du 4IR, des défis et des questions à prendre en compte lors de l'élaboration du cadre stratégique final. Elle a mis en exergue les principaux résultats des travaux du comité et les principaux résultats de l'évaluation de pays qui a été en ligne sur l'état de préparation du 4IR. À cette fin, le comité recrutera un expert pour l'aider à élaborer le document de stratégie final qui sera prêt d'ici 2020 pour examen et adoption des États membres.

39. M. Younouss Djibrine, Secrétaire général de l'UPAP, a fait un exposé sur la contribution du secteur postal au développement socio-économique, en particulier pour les populations défavorisées, le positionnement institutionnel du secteur et les principales composantes de la réforme de l'UPU, ainsi que l'état de mise en œuvre des grands programmes et projets sur le commerce électronique, l'inclusion financière, les systèmes d'adressage, l'électrification et la connectivité des projets des bureaux de poste et la transformation numérique.

40. Il a en outre souligné le succès de la coordination de la position africaine sur la réforme de l'UPU, qui s'est conclue lors du 3ème congrès extraordinaire de l'UPU tenu à Genève en septembre 2019. Ainsi, le cadre multilatéral qui a motivé la création de l'UPU il y a 145 (inclusion, simplicité opérationnelle, etc.) a été sauvegardé et protégé.

41. Les délégués ont souligné qu'il est nécessaire que la Commission de l'Union africaine coordonne les programmes et les activités sur l'ensemble du continent en

harmonisant et en mettant à jour les politiques existantes. Les participants ont également souligné qu'il faut impliquer les organisations régionales dans la mise en œuvre.

42. Au terme des débats, les ministres sont invités à :

- (i) accélérer la ratification et la mise en œuvre de la Convention de Malabo ;
- (ii) adopter la stratégie de la quatrième révolution industrielle dans le cadre de la stratégie et du programme d'action pour la transformation numérique de l'Afrique ;
- (iii) prendre note et soutenir l'élaboration de la stratégie de la quatrième révolution industrielle pour l'Afrique, notamment l'harmonisation des cadres juridiques et réglementaires dans des domaines clés tels que l'intelligence artificielle, l'internet des objets et la chaîne des blocs ;
- (iv) prendre note et soutenir projet d'optimisation du Plan GE84 (radiodiffusion en MF) pour l'Afrique, qui doit être mis en œuvre par l'UAT avec l'assistance de l'UIT dans le but d'atteindre un nombre optimal de fréquences utilisables.
- (v) demander à la CUA et à l'UAT de mettre en place un mécanisme de coordination pour partager les résultats des réunions de ses divers organes des TIC et d'autres instances où elle participe, de manière à permettre à l'Afrique de parler d'une seule voix sur la scène internationale;
- (vi) appeler à l'activation du processus technique du Comité sur les candidatures africaines au niveau de l'UA en ce qui concerne les positions internationales en matière de TIC et l'harmonisation des intérêts de la région;
- (vii) Inviter les États membres à commémorer la Journée africaine des télécommunications/TIC le 7 décembre sur le thème : « Exploiter la technologie pour sauver des vies : communications d'urgence pour la réduction et la gestion des risques de catastrophes », et participer à un forum de deux jours, notamment les 5 et 6 décembre 2019 à Maputo (Mozambique).
- (viii) encourager les États membres à rejoindre *Ecom @ Africa*, un projet de l'Union postale universelle (UPU) visant à aider les organisations postales africaines à participer au développement du commerce électronique et à le mettre en œuvre ;
- (ix) inviter la Commission de l'UA à œuvrer à la recherche d'une synergie entre *Ecom @ Africa* et des projets similaires existants;
- (x) prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet d'électrification et de connectivité des bureaux de poste ;
- (xi) demander au Secrétariat de l'UPAP d'évaluer et de rapporter l'impact des deux projets dans des pays pilotes.

43. M. Mactar Seck, fonctionnaire chargé des affaires économiques à la Commission économique pour l'Afrique, a fait un exposé sur les principales initiatives menées par la CEA dans le secteur du numérique dans le cadre d'une croissance inclusive et durable en Afrique et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a mis en exergue le vaste potentiel et les défis énormes que posent les technologies numériques pour transformer les interactions économiques et sociales en Afrique.

44. Afin de répondre à cette préoccupation au niveau continental, la CEA a créé un Centre d'excellence de l'identité, du commerce et de l'économie numériques dont la principale mission est de servir de source de conseils

techniques sur demande pour les pays, notamment sur les initiatives que ces pays poursuivent en matière d'identité, de commerce et d'économie numériques. Ce centre a pour, entre autres objectifs de :

- (i) Promouvoir le développement des capacités dans le domaine des ressources humaines dans les pays, grâce à l'élaboration des directives, des normes, des formations et des cadres politiques et stratégiques en faveur des initiatives nationales en matière d'identification, de commerce d'économie numériques ;
- (ii) Créer des laboratoires de formation et de démonstration équipés d'infrastructures et de technologies modernes pour promouvoir l'innovation et le partage des meilleures pratiques entre décideurs politiques, professionnels et professionnels ;
- (iii) Promouvoir la recherche et le développement sur les aspects multiples de l'économie numérique ainsi que la mise en commun et la coordination des activités liées à l'économie numérique au niveau de la Commission.
- (iv) Soutenir les politiques en matière de développement, les cadres juridiques et réglementaires et les stratégies, notamment la mise en œuvre de normes minimales pour les systèmes d'identification numérique, dans le but d'assurer l'inclusion, la confiance et l'interopérabilité ainsi que l'harmonisation de l'enregistrement des faits et états civils et des systèmes d'identification numérique sur l'ensemble du continent ;
- (v) Créer l'Observatoire de l'identité numérique, du commerce numérique et de l'économie numérique afin de promouvoir l'enrichissement réciproque des idées, le partage des meilleures pratiques et des expériences des pays.
- (vi) Soutenir et organiser des conférences et des ateliers sur les politiques et la technologie en collaboration avec d'autres partenaires et le secteur industriel, ainsi que d'autres réunions et événements qui contribueront à la création des d'opportunités d'apprentissage et d'échange d'idées et sensibiliser le grand public ;
- (vii) Créer un réseau de décideurs, de professionnels et de praticiens afin d'encourager la mise en réseau, le partage des meilleures pratiques et l'esprit d'entreprise dans le cadre de la promotion de l'identification numérique, du commerce numérique et de l'économie numérique sur le continent.

45. Le Centre reçoit et répond à un nombre croissant de demandes d'assistance et de collaboration de la part des pays concernant les différents aspects de la numérisation: identité, expansion du large bande, assistance technique en matière de stratégie numérique, cadres juridiques pour l'identification, plates-formes de commerce électronique, taxation du secteur informel et bien d'autres.

46. La réunion a pris note et reconnu le travail de la CEA dans l'établissement du centre d'excellence sur l'identité, le commerce et l'économie numériques.

SÉANCE PLÉNIÈRE III

VII. Stratégie globale de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030)

47. Sur la base de la décision EX.CL/987(XXXII) du Conseil exécutif de l'Union africaine relative aux TIC, de la résolution de la CEA (812 –XXXI) sur l'Initiative de la société africaine de l'information et de la réunion du conseil de Smart Africa tenue en marge de la 32ème Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui ont souligné la nécessité pour le secteur des TIC de diriger le processus, la Commission de l'UA s'est engagée à élaborer une stratégie globale de transformation numérique pour l'Afrique en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Smart Africa, AUDA-NEPAD, les Communautés économiques, la Banque africaine de développement, l'Union africaine des télécommunications, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, l'Union internationale des télécommunications et la Banque mondiale.

48. Reconnaisant les efforts déployés par les dirigeants du continent pour hiérarchiser et accélérer la transformation numérique et s'appuyant sur la vision de nombreux dirigeants africains, l'Afrique est prête à adopter une stratégie globale de transformation numérique pour guider une réponse commune et coordonnée visant à tirer parti des avantages de la quatrième révolution industrielle.

49. La stratégie de transformation numérique pour l'Afrique repose sur des piliers fondamentaux (environnement propice, politique et réglementation, infrastructure numérique, compétences numériques et capacités humaines, innovation numérique et entrepreneuriat), sur des secteurs critiques (industrie numérique, commerce et services financiers, gouvernement numérique, Éducation numérique, santé numérique, agriculture numérique) pour soutenir la transformation numérique et les thèmes transversaux (contenu et applications numériques, identification numérique, technologies émergentes, cybersécurité, protection de la vie privée et protection des données à caractère personnel, recherche et développement) afin de soutenir l'écosystème numérique. Elle comprendra également des recommandations de politiques et des actions sous chaque pilier fondamental, secteur critique et thème transversal. Certaines des recommandations et actions proposées comprennent celles mises en exergue dans le rapport du groupe de travail UA-UE sur l'économie numérique.

50. Le projet de stratégie de transformation numérique pour l'Afrique a été présenté et discuté en profondeur et des contributions au projet de document ont été fournies section par section.

51. Les ministres sont invités à :

- (i) examiner et adopter la stratégie globale de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030)
- (ii) demander à la Commission de l'UA de mobiliser, en collaboration avec les partenaires de développement, les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie globale de transformation numérique pour l'Afrique;

- (iii) demander à la Commission de l'UA de travailler avec toutes les parties prenantes pour identifier les rôles et responsabilités de chaque organisation dans la mise en œuvre de la stratégie.
- (iv) exhorter les États membres, la Commission de l'UA, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Smart Africa, AUDA-NEPAD, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement, l'Union africaine des télécommunications, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, l'Union internationale des télécommunications, la Banque mondiale et d'autres les parties prenantes de la numérisation en Afrique de considérer le programme global de transformation numérique comme le programme commun de numérisation du continent et de créer des synergies pour une utilisation optimale des ressources rares ainsi que d'accélérer sa mise en œuvre;
- (v) appeler la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, l'Union internationale des télécommunications, la Banque mondiale, l'Union européenne et d'autres partenaires de développement à soutenir la mise en œuvre de la stratégie globale de transformation numérique pour l'Afrique.

VIII. Rapport du groupe de travail UA-UE sur l'économie numérique (DETF)

52. La Commission de l'UA et la Commission européenne ont mis en place en décembre 2018 un groupe de travail sur l'économie numérique (DETF) pour orienter l'UE et l'UA sur les priorités à prendre en compte dans leur coopération. L'objectif de l'équipe spéciale est de fournir une plate-forme de partenariat pour le secteur privé, les donateurs, les organisations internationales, les institutions financières et la société civile, sur la base d'une compréhension commune de la manière dont une transformation numérique africaine en évolution peut réaliser l'intégration transfrontalière, accélérer le développement durable et profiter à tous les citoyens.

53. Les principales recommandations du DETF sont les suivantes :

- a) Accélérer la réalisation de l'accès universel à une large bande abordable ;
- b) Garantir les compétences essentielles pour tous, dans l'éducation et dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP), afin de permettre aux citoyens de s'épanouir à l'ère numérique ;
- c) Améliorer le climat des affaires et faciliter l'accès au financement et aux services de soutien aux entreprises pour stimuler l'esprit d'entreprise fondé sur les technologies numériques ;
- d) Accélérer l'adoption des services électroniques.

54. Les ministres sont invités à:

- (i) Prendre note du rapport de la DETF et féliciter la Commission de l'UA et la Commission européenne pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration du Sommet UA-UE de 2017 ;
- (ii) Inviter la Commission de l'UA à diffuser le rapport à tous les États membres;
- (iii) Demander aux États membres et aux parties prenantes de fournir des informations et des orientations sur la voie à suivre, notamment en élaborant une feuille de route pour la mise en œuvre ;
- (iv) Demander par ailleurs la présentation du rapport au prochain sommet UA-UE.

IX. PROGRAMMES ET PROJETS EN COURS DE L'UNION AFRICAINE (TIC)

A. Initiative politique et réglementaire pour l'Afrique numérique (PRIDA)

55. La Commission de l'UA met actuellement en œuvre un nouveau projet - L'initiative politique et réglementaire pour l'Afrique numérique (PRIDA) - visant à résoudre les problèmes suivants :

- (i) Améliorer l'attribution et la gestion du spectre ainsi que les licences sur l'ensemble du continent, y compris le traitement des interférences nuisibles et la tarification sur la base des meilleures pratiques internationales, avec une approche prospective de l'utilisation des ressources de spectre radioélectrique pour l'Internet des objets (IoT) et le déploiement de la technologie 5G
- (ii) Comblent le fossé en matière d'harmonisation des politiques et des législations en élaborant une méthodologie de suivi et d'évaluation et un programme prévisionnel dans des domaines d'intérêt commun pour les États membres de l'UA.
- (iii) Renforcer la coopération entre les autorités de régulation nationales (ARN), les Associations régionales des régulateurs et la Commission de l'Union africaine afin de créer un environnement favorable qui réponde aux nouvelles exigences réglementaires, s'attaque aux problèmes émergents liés aux TIC et favorise la transformation numérique en Afrique.
- (iv) Créer et exploiter une plate-forme numérique panafricaine collaborative pour soutenir l'harmonisation de la politique et de la réglementation des TIC en Afrique et assurer la pérennité du projet PRIDA. Cette plate-forme doit être utilisée de manière intensive par toutes les parties prenantes pour :
 - Créer un guichet unique pour toutes les politiques et réglementations nationales, régionales et continentales
 - Créer un espace de travail pour les experts africains afin de discuter et de développer des positions africaines communes et sur les questions relatives aux TIC et à l'Internet
 - Créer des statistiques, des analyses perspectives et des rapports appropriés pour l'Afrique;
 - Soutenir la mise en oeuvre continue des programmes de formations en ligne des experts africains sur les politiques et réglementations en matière de TIC et de gouvernance de l'Internet.
 - Développer des outils de communication et de partage des connaissances: publications et décisions, calendriers et événements, pool d'expertises, partage d'informations et de demandes de renseignements, etc.
- (v) Renforcer les capacités de l'Afrique dans le domaine de la gouvernance de l'Internet et d'utilisation sûre des TIC. Ce programme permettra de :
 - Renforcer la participation et le plaidoyer de l'Afrique en faveur de la gouvernance de l'Internet ;
 - Développer la culture africaine en matière de gouvernance de l'Internet et développer les compétences institutionnelles requises;
 - Créer et promouvoir un écosystème pour une utilisation sûre d'Internet pour le développement socio-économique.
- (vi) Sensibiliser les pouvoirs publics et la société civile à l'utilisation transversale des

TIC (politique) par le biais, notamment :

- de l'élaboration des études sur l'intégration des TIC dans des secteurs clés tels que l'éducation, la santé, l'agriculture et le genre.
- de la sensibilisation à la convergence des services et aux modifications des approches réglementaires à travers le monde avec le passage à une réglementation plus collaborative et intersectorielle Ouvrir des discussions sur l'importance de la protection des données et de la vie privée en vue de renforcer la confiance dans l'utilisation des technologies numériques.

56. Les ministres sont invités à :

- (i) Prendre note de l'importance de PRIDA en tant que catalyseur de la transformation numérique et de l'intégration numérique en Afrique ;
- (ii) Soutenir et faciliter la mise en œuvre des activités de PRIDA aux niveaux national, régional et continental ;
- (iii) Utiliser la plate-forme numérique PRIDA comme un espace pour partager des expériences, des pratiques optimales et des leçons apprises sur les politiques relatives aux TIC et aux technologies numériques ;
- (iv) Envisager d'harmoniser les cadres politique, juridique et réglementaire en matière de TIC, condition préalable à l'intégration numérique en Afrique et à la création d'un marché commun africain des TIC.
- (v) Considérer la gouvernance de l'Internet comme une composante essentielle du développement de l'écosystème numérique en Afrique.

B. Plan d'action du secteur postal

57. En raison du manque de ressources, les principales activités comprennent (i) une contribution à la stratégie globale de transformation numérique et (iii) l'organisation d'un forum de haut niveau sur la transformation numérique du service postal.

58. Le Forum de haut niveau sur la transformation numérique du service postal (DiGiPost) a été organisé les 14 et 15 mars 2019 à Tunis avec le ferme soutien du gouvernement tunisien. DigiPost a réuni des États membres de l'UA, des organisations africaines et internationales, des organisations postales et le secteur privé dans le but d'échanger des compétences et un savoir-faire en matière de transformation numérique progressive et de sensibiliser les opérateurs postaux africains aux opportunités offertes par la révolution des TIC pour transformer, faire avancer et se repositionner sur les marchés, en particulier en matière de commerce électronique, d'inclusion financière et de valorisation du travail postal qui se réinventent à tous les niveaux. Des recommandations clés ont été formulées sur le développement du commerce électronique, de l'inclusion financière et sociale.

59. Les ministres sont invités à :

- (i) prendre note des principales recommandations formulées lors du forum de haut niveau sur la transformation numérique postale (Annexe) ;
- (ii) considérer le secteur postal en tant que composante essentielle de l'économie numérique et des services financiers postaux (PSF), ainsi que de l'écosystème de l'inclusion financière;
- (iii) inclure la numérisation du secteur postal dans les priorités nationales et la stratégie numérique nationale;
- (iv) faciliter l'accès du secteur postal au financement;

- (v) utiliser le secteur postal comme plate-forme pour mettre en œuvre les politiques gouvernementales et fournir des services gouvernementaux à tous les citoyens pour l'inclusion numérique, financière et sociale ;
- (vi) soutenir la numérisation des services financiers postaux et mettre en place une stratégie sans numéraire ;
- (vii) inviter la Commission de l'UA à rendre disponible les ressources nécessaires à la transformation numérique du secteur postal.

C. Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)

60. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté le programme PIDA (Assembly / AU / Decl.2 (XVIII)) en janvier 2012, en tant que programme de référence pour le développement des infrastructures régionales et continentales en Afrique. Le PIDA vient combler les lacunes et, en se basant sur les leçons précédentes, attribue un poids approprié à la valeur de l'appropriation locale, à la nécessité d'interventions fortes, à la nécessité d'un financement diversifié et à l'importance de stratégies de mise en œuvre rationnelles. S'appuyant sur un processus exhaustif de consultation et d'analyse, le PIDA fournit un agenda de projets prioritaires réalisables, harmonisés avec les objectifs à long terme de l'Afrique. En termes simples, le PIDA est différent des précédentes initiatives d'intégration d'infrastructures régionales car il est conçu pour générer des investissements efficaces. Ce programme combine également deux plans: le Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Plan directeur pour les infrastructures de l'Union africaine (UA) dans un cadre unique, interrégional et global pour le développement des infrastructures en Afrique.

61. Depuis l'adoption du PIDA en 2012, des progrès importants ont été accomplis dans les quatre secteurs dont la mise en place de structures institutionnelles et opérationnelles, la préparation et la mise en œuvre de projets. En outre, les États membres ont considérablement progressé dans la mise en œuvre des projets PIDA. Sur les 433 projets individuels répertoriés, environ 35% (143 projets) sont en cours de réalisation ou déjà opérationnels, 17% sont en cours de structuration en vue de la passation des marchés, tandis qu'environ 26% se situent entre les phases de conception et d'étude de faisabilité.

62. Malgré les progrès importants accomplis dans la mise en œuvre du PIDA PAP, il est toujours urgent de continuer à travailler avec toutes les parties prenantes concernées pour accélérer la mise en place des infrastructures régionales et continentales. Lors de la première session du Comité technique spécialisé sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme (CTS-TTIET) tenue en mars 2017 à Lomé (Togo), les ministres chargés des transports et de l'énergie ont recommandé à la Commission de l'Union africaine d'engager des consultations pour la préparation de la deuxième phase du PIDA (PIDA PAP 2, 2021-2030).

63. C'est dans ce contexte que les ministres chargés des transports, des infrastructures transcontinentales et interrégionales, de l'énergie et du tourisme, réunis au Caire (République arabe d'Égypte) les 16 et 17 avril 2019 à l'occasion de la deuxième session du Comité technique spécialisé (STC) sur les transports, les infrastructures intercontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme, ont demandé à la Commission de l'Union africaine (CUA) et à l'Agence de développement

de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), conjointement avec la Banque africaine de développement, d'accélérer le développement du PIDA (PIDA PAP 2), qui doit être soumis aux organes de l'UA pour examen et adoption d'ici à janvier 2021.

64. Les ministres sont invités à :

(i) Prendre note du calendrier du PIDA PAP 2 et inviter les États membres à participer à la prochaine réunion du bureau du CTS-TTIET, qui validera les études PIDA PAP 2.

D. Stratégie visant à assurer l'accès à l'infrastructure et aux services de base dans les zones rurales et isolées

65. Le principe de projet de stratégie visant à débloquer l'accès aux infrastructures et services de base pour les zones rurales et isolées au moyen de services d'infrastructure intégrés a été recommandé par les organes directeurs de l'UA par le biais de la décision du Conseil exécutif, référencées EX.CL/Dec.970(XXXI) et EX.CL/Décembre 987 (XXXII) Rev.1. La stratégie synthétisée a pour objectif de développer une approche stratégique de haut niveau pour la mise en œuvre efficace d'infrastructures et de services intégrés et durables dans les zones rurales et isolées du continent.

66. Les projets qui déploient des services de base (routes, énergie, TIC et eau) le long des principaux corridors et dans des zones isolées sont confrontés à des problèmes différents et nécessitent l'exploitation de technologies adaptées. Afin de faciliter leur combinaison, la stratégie a un double objectif :

- **Le long des principaux corridors**, les projets d'infrastructure doivent intégrer la fourniture de tous les services de base dans leur programmation par le biais d'une politique «fouille unique » permettant d'étendre l'accès aux services de base fournis le long des principaux corridors dans les zones rurales environnantes à un coût marginal. Les travaux de terrassement et de creusement de tranchées nécessaires à la pose de câbles de fibres optiques représentent 70 à 80% du coût total, alors qu'il a été établi que la pose de conduites lors de la construction de routes, qui serait ensuite utilisée pour les câbles de fibres optiques, pourrait représenter moins de 0,02% du coût total de construction des routes. La même programmation devrait être utilisée en ce qui concerne les projets d'énergie en réseau en ajoutant des tuyaux de réserve qui pourraient ensuite être loués à des fournisseurs d'Internet.
- **Dans les zones rurales**, des solutions techniques innovantes sont disponibles et peuvent être exploitées par des structures privées. Cependant, les zones reculées sont souvent difficiles à atteindre, entraînant des dépenses en capital et des dépenses de fonctionnement élevées, et présentent un faible potentiel en termes de revenus pour les consommateurs. Inverser la situation et attirer les opérateurs, assurant ainsi un accès aux services de base à la population est possible grâce à la combinaison d'un soutien de l'État et de technologies innovantes et de modèles économiques. Du point de vue des TIC, la disponibilité de technologies telles que la connectivité sans fil d'un point à plusieurs autres, dont l'installation n'impose pas de travaux de construction lourds ni de dépenses en capital élevées, et d'autre part la possibilité de partager ces infrastructures ainsi que le réseau d'accès radio (RAN) entre fournisseurs de services Internet semble être une solution viable en Afrique. En ce qui concerne la fourniture d'énergie hors réseau, des technologies telles que les systèmes à mini ou micro réseau offrent d'intéressantes alternatives aux projets d'infrastructure coûteux en réseau. À des degrés divers selon les contextes nationaux, le système consiste pour les États à contribuer financièrement

pour la construction de l'ensemble des infrastructures économiques rurales, conformément à la politique «fouille unique» le long des principaux corridors (routes rurales, électrification et couverture des TIC), et les opérateurs privés sont appelés à fusionner les opérations, à les construire, puis à exploiter et à entretenir ces infrastructures sur une base commerciale. Les modèles de partage d'infrastructure, de mutualisation, de PPP, d'intégration de service ou de paiement à la demande offrent aux opérateurs privés de multiples solutions adaptables leur permettant de trouver un intérêt économique à exploiter une infrastructure de services de base dans les zones rurales.

67. Les principaux avantages attendus de cette approche sont :

- La rentabilité : l'intégration des marchés du travail et des biens, offrant ainsi de nouvelles opportunités économiques aux habitants ;
- Les impacts socio-économiques : l'inclusion sociale renforcée ; la contribution à la croissance des économies locales grâce au développement de l'industrie locale ; le développement de l'industrie locale ; les avantages des progrès des TIC dans la fourniture de services en ligne ; la fourniture d'énergie suffisante, fiable et abordable ; et la possibilité de consulter les prix des produits sur les marchés nationaux / internationaux ;
- L'intégration accélérée du continent : l'accès aux applications TIC encourage la coopération internationale sans frontières ; l'amélioration des secteurs des transports et des TIC augmentera l'accessibilité et la mobilité.

68. **Les ministres sont invités à :**

- (i) prendre note des progrès accomplis;
- (ii) donner des orientations sur la voie à suivre;
- (iii) demander à la Commission de l'UA (a) d'accélérer la formulation de la stratégie et les projets pilotes et (b) d'élaborer des lignes directrices sur la législation relative à la fourniture de biens et services par drones, dans une approche intégrée "services essentiels - mobilité - aviation".

E. Forum africain sur la gouvernance de l'Internet (FGI)

69. Le Forum africain sur la gouvernance de l'Internet a été lancé en 2011 et s'est réuni pour la première fois au Caire en septembre 2012. Les 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème forums Af-IGF se sont tenus à Nairobi, Abuja, Addis-Abeba, Durban, Charm el-Cheikh et Khartoum, respectivement. La CUA a joué le rôle de secrétariat du Forum africain sur la gouvernance de l'Internet en étroite collaboration avec la CEA en 2014.

70. Les FGI régionaux et sous-régionaux sont les éléments constitutifs du Forum africain sur la gouvernance de l'Internet. Actuellement, toutes les cinq régions géographiques de l'UA ont des FGI, toutefois, tous les États membres n'en ont pas au niveau national. Conformément à la déclaration CITMC-4 de Khartoum, la CUA et l'Agence du NEPAD s'emploient à encourager les CER " à soutenir la création d'un FGI national afin de créer un dialogue entre toutes les parties prenantes sur les questions relatives aux TIC au service du développement et de faciliter la participation des pays aux activités régionales et mondiales de FGI ".

71. La Commission de l'Union africaine, en tant que secrétariat du FGI africain, a organisé le 8ème forum AfIGF 2019 du 10 au 12 septembre 2019 à N'Djamena, au Tchad. Deux réunions préliminaires importantes ont également été organisées, l'École africaine annuelle sur la gouvernance de l'Internet et le tout premier FGI pour la jeunesse africaine, officiellement inaugurés par le vice-président de la CUA.

72. La Commission de l'Union africaine met en œuvre un programme de renforcement des capacités à grande échelle sur le FGI pour permettre aux parties prenantes africaines de participer activement aux débats mondiaux sur le FGI. Des ateliers de renforcement des capacités aux niveaux national, régional et continental sont organisés, notamment la formation de formateurs régionaux et nationaux qui a eu lieu en mai 2019 à Addis-Abeba (Éthiopie) et à laquelle ont participé environ 70 experts africains. Le programme de formation des formateurs a pour objectif de créer un groupe de base de formateurs nationaux et régionaux qui seront les ambassadeurs de PRIDA aux niveaux national et régional.

73. **Les ministres sont invités à :**

- (i) Encourager les États membres qui ne l'ont pas encore fait à accélérer la mise en place de leurs FGI nationaux ;
- (ii) Encourager les États membres à engager des ressources techniques et financières pour soutenir les initiatives FGI aux niveaux national et régional ;
- (iii) Encourager les États membres à soutenir l'Organisation du FGI en tant que véhicule continental multipartite permettant aux Africains de parvenir à des positions communes sur les questions relatives à la GI
- (iv) Créer et promouvoir une université de l'Union africaine sur la gouvernance de l'Internet aux niveaux national et régional afin de renforcer les capacités en matière de GI, en particulier chez les jeunes ;
- (v) Demander à la Commission de l'UA d'engager un budget annuel pour l'organisation et le soutien au FGI annuel africain et aux universités spécialisées dans la gouvernance de l'Internet.

F. Cyber-sécurité

74. La CUA a élaboré la Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel (Convention de Malabo), qui a été adoptée par la 23ème Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Malabo en juin 2014. Depuis l'adoption de la Convention de Malabo, la CUA a organisé des ateliers de renforcement des capacités en matière de cybersécurité, en collaboration avec nos principaux partenaires, les communautés économiques régionales (CER) et les États membres, afin de promouvoir la culture de la cybersécurité et de renforcer la confiance dans l'utilisation des TIC par et pour les citoyens africains, de fournir des orientations sur la politique de cybersécurité et le renforcement des capacités informatiques des États membres :

- prévention de la cybercriminalité,
- confidentialité en ligne et protection des données personnelles,
- préparation de la cyber-stratégie et de la cyber-législation; et
- mise en place de mécanismes de réponse aux incidents tels que CERT / CIRT

75. En outre, la CUA, en coopération avec *l'Internet Society*, a élaboré des lignes directrices sur «La sécurité de l'infrastructure Internet en Afrique» et «La protection des données à caractère personnel pour l'Afrique». La CUA a publié en 2016, en

coopération avec Symantec et le département d'État américain, un rapport sur la cyber-sécurité et les tendances en matière de cybercriminalité en Afrique.

76. Par ailleurs, le Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine a adopté en 2018 «la Déclaration de l'Union africaine sur la gouvernance de l'internet et le développement de l'économie numérique» et le Conseil exécutif a adopté «La cybersécurité en tant que projet phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine».

77. Consciente de la nécessité de conseils judicieux et consensuels sur les questions émergentes relatives à la cybersécurité, la CUA a entrepris de créer un groupe d'experts sur la cybersécurité en Afrique, composé de 10 à 15 membres représentant les régions africaines et dont la seule mission est de conseiller la CUA sur les questions de cybersécurité. Une autre étape importante franchie par la CUA en étroite collaboration avec l'Union européenne est le lancement de «l'Initiative de politique et de réglementation pour l'Afrique numérisée (PRIDA)». Le renforcement des capacités des groupes de parties prenantes africaines de l'Internet dans les 55 États membres de l'UA sur les questions de gouvernance de l'Internet et de cybersécurité / cyber-résilience est l'une des pistes critiques de PRIDA. Il est prévu que les cours de formation sur la GI seront administrés aux niveaux national, régional et continental. Du matériel de formation sera disponible en ligne pour que les efforts de renforcement des capacités atteignent le plus grand nombre possible de communautés Internet et de décideurs africains.

78. Cinq ans après son adoption par les chefs d'État, la convention de Malabo a été signée par 14 pays et n'a été ratifiée que par six (6) États membres. En outre, il y a un faible taux d'adoption de politique, de stratégie et de législation en matière de cyber adoptée sur le continent. Cela rend la cyber-sécurité sur le continent très difficile, notamment en ce qui concerne la cybercriminalité et la protection des données à caractère personnel.

79. Les ministres sont invités à :

- (i) demander à la Commission et aux États membres de l'UA de fournir toutes les ressources nécessaires pour accélérer la ratification de la Convention de Malabo de l'UA
- (ii) exhorter les États membres de l'UA à faire le point sur les dispositions de la Convention de Malabo, de la Convention de Budapest et des lignes directrices sur la sécurité de l'infrastructure Internet afin de promouvoir un cyberspace africain plus sûr.
- (iii) demander à la Commission de l'UA de :
 - a. faciliter l'adoption de stratégies nationales de cybersécurité ;
 - b. faciliter l'adoption des législations nationales sur la cybersécurité par les États membres de l'UA ;
- (iv) demander à la Commission de l'UA d'affecter les ressources appropriées à la mise en œuvre d'un programme complet de cybersécurité lié à ce projet phare essentiel, notamment une assistance aux États membres de l'UA pour adopter des stratégies et des législations portant sur la cybersécurité et pour créer le CIRT / CERT ¹

¹

- (v) demander à la Commission de l'UA de :
- a. Appuyer les États membres pour leur permettre de créer des agences nationales de gouvernance de la cybersécurité ;
 - b. Renforcer les capacités des décideurs politiques / législateurs, des forces de l'ordre, des milieux techniques et des affaires;
 - c. Établir un cadre et un mécanisme de coopération régionale et d'assistance mutuelle

G. Réseau électronique panafricain (PAEN)

80. Le projet de réseau électronique panafricain est une initiative conjointe du gouvernement indien et de la Commission de l'Union africaine. Son objectif principal est de contribuer au renforcement des capacités en assurant une éducation de qualité, une télé-expertise et des consultations médicales aux États membres de l'UA par certaines des meilleures institutions académiques et médicales indiennes. En mars 2017, le réseau avait été installé dans 48 États membres de l'UA et a pu inscrire à son actif les résultats ci-après :

- 22000 étudiants ont obtenu un diplôme dans diverses disciplines de premier cycle et des cycles supérieurs;
- 770 consultations annuelles de télémédecine ont été effectuées;
- 6700 sessions de formation médicale continue (FMC) ont été organisées pour les infirmières et les médecins.

81. En juillet 2017, le Gouvernement indien a interrompu tous les services fournis par le réseau et a confié l'infrastructure à la Commission, qui a ensuite placé le hub du réseau situé dans la banlieue de Dakar sous la garde du Gouvernement sénégalais. Pendant ce temps, le Sénégal continue de couvrir généreusement les redevances d'électricité et d'eau, tandis qu'une solution est recherchée en vue de la reprise des activités de ce projet.

82. La Commission de l'UA a préparé des rapports sur la pérennité du réseau, lesquels ont été présentés par le président au COREP et au Conseil exécutif. Une lettre du président de la Commission a été envoyée aux membres de la Conférence pour demander aux États membres de soutenir la durabilité du réseau.

83. Lors de sa deuxième réunion, le Comité technique spécialisé sur la communication et les technologies de l'information et de la communication, qui s'est tenu à Addis-Abeba du 20 au 24 novembre 2017, les ministres en outre ont demandé à la Commission de :

- Explorer les ressources financières appropriées pour la poursuite du fonctionnement du PAeN en tant que projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA;
- Recommander aux organes politiques de l'UA d'allouer des ressources financières suffisantes pour poursuivre la mise en œuvre du réseau électronique panafricain, projet phare de l'Agenda 2063.

84. Toutes ces décisions ont été entérinées par le Conseil exécutif. Il convient de rappeler que, selon les conclusions de l'étude de durabilité, le total des dépenses de fonctionnement de PAeN (OPEX) s'élève à 4221440 dollars (EU).

85. Les ministres sont invités à :

- (i) noter que les pays membres du réseau n'ont pas contribué au plan d'action pour la durabilité du réseau ;
- (ii) demander à la Commission de transférer l'actif commun du réseau sous la gestion de l'organisation régionale de communication par satellite – RASCOM.

H. Stratégie de communication et de plaidoyer -CAS- (2018-2023)

86. La CAS 2018-2023 accorde la priorité à trois piliers stratégiques de communication

- i. Promotion de l'image de marque de l'UA et de l'Agenda 2063
- ii. Amélioration de la visibilité de l'organisation de l'UA à travers le plaidoyer et les relations publiques
- iii. Renforcement durable des capacités des ressources humaines et des compétences en communication

87. Rapport sur l'état de la mise en œuvre :

A. Promouvoir l'image de marque de l'UA et l'Agenda 2063

88. Promouvoir l'image de marque de l'UA et l'Agenda 2063 : la Commission a lancé plusieurs initiatives clés visant à renforcer l'identité de la marque de l'UA. Il s'agit :

- (i) L'élaboration du premier guide de style de l'image de marque de l'UA et des communications, qui sert de point de référence pour tout le matériel de communication et de visibilité de l'UA et de ses organes, afin de garantir l'uniformité d'expression de la marque de l'UA et de créer une forte marque de l'UA.
- (ii) La Commission a entamé le processus d'élaboration du tout premier manuel de politique et de procédures de communication de l'Union africaine, qui fournira des directives sur la gestion et l'administration de la communication au sein de l'Union africaine, notamment sur des questions liées à l'engagement des médias, à l'image de marque, aux porte-parole et à la politique relative aux médias sociaux et au site Web, à la politique de publication, à l'utilisation et à la protection du matériel audiovisuel de l'UA par l'octroi de droits, la protection du droit d'auteur et la publicité commerciale, ainsi que directives de communication pour la couverture électorale et la communication de crise
- (iii) La Commission a produit et diffusé l'hymne de l'UA en swahili, arabe, anglais, français, portugais et espagnol afin de promouvoir l'unité et la solidarité entre les pays africains et les peuples d'Afrique et l'esprit de panafricanisme renouvelé défendu par l'Union africaine.
- (iv) La Commission a continué de promouvoir l'Agenda 2063 sur les médias traditionnels et numériques et a produit en 2018, 4 films documentaires sur des projets phares - la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), Faire taire les armes à feu d'ici 2020, la Stratégie de l'UA pour les produits de base et le Barrage d'Inga et le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA). La Commission entend poursuivre dans cette voie et entreprend de produire, en 2019, des films sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique

- (PDDAA), le Marché unique du transport aérien en Afrique (SAATM), le Passeport africain et la libre circulation des personnes.
- (v) La Commission a collaboré avec plusieurs réseaux de compagnies aériennes (Kenya Airways, Ethiopian Airlines, Egypt Air et South African Airways) pour inclure dans leurs publications en vol des publi-reportages faisant la promotion de l'Agenda 2063, atteignant ainsi un public africain et mondial.
 - (vi) Pour promouvoir la participation des jeunes à l'Agenda 2063, le Département entreprend en 2019 de produire des vidéos animées pour informer et éduquer les jeunes africains et un public plus large sur Qu'est-ce que l'Agenda 2063, les projets phares, les aspirations de l'Agenda 2063, les objectifs de l'Agenda 2063 ainsi que les priorités nationales de développement. En outre, la Commission travaille avec des partenaires médias pour soutenir la promotion de l'initiative 1 million des jeunes d'ici 2021 qui a été lancée en 2019.
 - (vii) Pour promouvoir les efforts de mobilisation de ressources pour le forum Africa Against Ebola, dirigé par le président de la CUA et qui se tiendra le 2 décembre 2019, la Commission continue d'utiliser toutes les plates-formes disponibles pour communiquer sur ce sujet.

B. Livre des records africains : Production du manuel d'information sur l'Afrique (*African Factbook*)

- i. La Commission a poursuivi ses travaux sur le livre des records africains en vue de produire *l'African Factbook*, qui a été adopté comme l'un des outils permettant de promouvoir l'Agenda 2063, en particulier l'Aspiration 5, qui vise à renforcer l'identité culturelle forte, le patrimoine commun, les valeurs et l'éthique de l'Afrique.
- ii. Des fonds de démarrage et des locaux à usage de bureaux ont été obtenus auprès du gouvernement de la République du Zimbabwe pour faciliter la production de la première édition;
- iii. Une conférence de mobilisation de fonds auprès des parties prenantes s'est tenue à Harare (Zimbabwe) en mars 2018, à laquelle ont participé des représentants de l'UA, des États membres et des partenaires de développement internationaux.
- iv. Un protocole d'accord entre la Commission de l'Union africaine et Book of African Records a été renouvelé en janvier 2019 pour collaborer en matière de production du premier numéro de *l'African Factbook*.
- v. Les mois de septembre 2019 et octobre 2019 ont été mis à profit pour réunir 35 chercheurs de divers pays africains qui travailleront sur la première édition. Ce travail s'étendra sur une durée de 60 jours sans interruption (Convention relative au processus de rédaction d'un manuel d'information sur l'Afrique);
- vi. Un comité de rédaction de haut niveau sera incorporé au processus. Son rôle sera d'examiner la publication avant sa présentation aux organes de l'Union africaine. Ce conseil sera composé d'un ancien chef d'État et de gouvernement en bonne et due forme, sept spécialistes de renommée internationale en histoire de l'Afrique et cinq rédacteurs en chef des organisations internationales de la presse en Afrique.

Améliorer la visibilité de l'institution, le plaidoyer et les relations publiques

89. Des progrès suivants ont été signalés dans l'amélioration de l'utilisation des technologies numériques :

- La Commission a relancé le site Web de l'UA avec un menu élargi et une interface plus conviviale.
- Des applications mobiles ont été développées, par exemple pour le manuel de l'UA, qui a déjà été lancé. Des applications pour l'Agenda 2063 et pour la division des achats sont prêtes en novembre 2019
- L'amélioration de la présence et de l'engagement de la marque sur les plateformes numériques a également été constatée. Ex. FaceBook (320000 abonnés en 2017, maintenant nous sommes à 381300), Twitter (249000 abonnés en 2017, maintenant 437000 soit 75%), YouTube (1516 abonnés en 2017, maintenant 4700 soit 210%)

Projet de studio de l'UA

90. La Commission collabore avec la République sud-africaine pour mettre en place le studio interne de l'UA, dont le lancement est prévu lors du Sommet de 2020. La Commission a commencé la numérisation de la bibliothèque : documents audiovisuels - photographies, films, bobines, cassettes, VHS, etc. Il a été noté que certains documents précieux datent de la création de l'OUA en 1963 et doivent être numérisés aux fins de stockage, de sécurité, de sauvegarde et récupération.

Plaidoyer sur les traités et les chartes de l'UA

91. La Commission a publié et distribué des brochures sur la ratification des traités et des chartes, comme des extraits du magazine UA ECHO. La promotion a été faite sur les médias sociaux par rapport aux dates commémoratives de l'UA

Relations avec les médias

92. Le Département a créé et lancé un réseau panafricain de journalistes pour l'Agenda 2063 (en collaboration avec l'Agence de développement de l'UA - NEPAD).

Trophées des médias de l'UA

93. La Commission s'est engagée dans un partenariat avec *African Women in Media (AWiM)* pour promouvoir l'Agenda 2063. Cinq femmes journalistes africaines ont reçu 2000\$EU chacune pour produire des reportages dans les domaines suivants: ZLECAf, Faure taire les armes d'ici 2020; Passeport africain et libre circulation des personnes; Libre-échange et migration; Les femmes et le libre-échange

94. Un protocole d'accord a été signé avec la chaîne de TV Afrique 24, donnant ainsi à l'UA accès à 80 millions de foyers. Une collaboration accrue avec l'Union africaine de la radiodiffusion et la Fédération des journalistes africains a été signalée, en ce qui concerne l'utilisation de leurs réseaux de journalistes pour diffuser des informations sur les programmes et activités de l'UA. L'UA était représentée à la Journée africaine de l'information

Capacité et compétence des ressources humaines en communication

95. En 2017, la Commission a organisé le premier atelier annuel de formation à la communication qui réunit des responsables de la communication de la CUA et des organes pour faire une formation dans un environnement collégial avec des experts

en la matière afin d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances. La troisième édition a eu lieu la première semaine d'octobre. La Commission est également engagée à dispenser une formation en communication aux dirigeants de la CUA, tels que les commissaires, en ce qui concerne l'engagement des médias.

Défis

96. Les défis notés sont les suivants :

- Le budget alloué à la publicité et aux annonces pour promouvoir les activités de l'UA est très limité.
- Il est difficile de travailler dans les États membres avec des médias privés concurrents qui ont plus de poids que les médias publics. Les médias privés exigent que l'UA paie pour placer du contenu sur leurs plateformes.
- Les effectifs du Département sont limités - seuls 7 agents de communication professionnels répondent aux besoins de l'ensemble de l'organisation
- Le manque de communication, de coordination et d'imputabilité du personnel - les partenaires se tournent vers chaque département pour soutenir des programmes sans aucune obligation de rendre compte au département de l'information et des communications, ce qui entraîne une communication non synchronisée qui ne profite pas nécessairement à l'UA.
- Un processus d'approvisionnement fastidieux (jusqu'à 4-6) mois entraîne des retards dans la mise en œuvre des projets.

97. Le rapport sur la communication et l'information a été examiné et les commentaires ci-après ont été faits.

98. Au terme des discussions, les ministres sont invités à :

- Féliciter la Commission de l'UA pour le travail qu'il a accompli pour renforcer l'image de marque de l'UA et mettre en œuvre des processus et des procédures visant à professionnaliser la communication au sein de l'organisation ;
- Demander à la Commission de l'UA de veiller à ce que le guide de style de marque et de communication et les politiques et procédures de communication soient mis en place au sein de l'organisation ;
- Demander à la Commission de l'UA d'affecter des ressources réalistes et appropriées (humaines, matérielles et financières) au Département pour lui permettre de mieux communiquer de manière plus efficace avec les parties prenantes et le public en général sur différentes plateformes de médias de manière stratégique et cohérente ;
- Encourager les radiodiffuseurs nationaux à soutenir la diffusion de contenus produits par l'UA, tels que des films documentaires, notamment en soutenant le montage de films produits dans les langues nationales et locales afin de toucher le public le plus large possible ;
- Féliciter en outre la Commission pour son engagement continu auprès des médias africains et demander à la Commission de l'UA de l'aider à mettre en œuvre et à lancer les Prix médiatique de l'UA dans la période 2020-2021, notamment en apportant le soutien nécessaire à sa mise en œuvre effective ;
- Féliciter la République d'Afrique du Sud pour son offre d'aider la Commission de l'UA à accélérer le lancement du studio de l'UA et encourager la

Commission de l'UA à soutenir le département et les États membres à veiller à ce qu'un studio pleinement fonctionnel soit mis en place en 2020 ;

- Se féliciter des efforts déployés jusqu'à présent par la Commission de l'Union africaine et le recueil d'archives africaines et remercier le gouvernement de la République du Zimbabwe d'avoir financé le processus de création de la première édition tout en appelant les États membres à financer des publications ultérieures sur une base de rotation.

X. Questions diverses

99. Des présentations ont porté sur les thématiques ci-après :

- **Consolidation des services et institutions des TIC (ISOC)**
- **Réseaux communautaires et accès rural (ISOC)**
- **Intelligence artificielle (Égypte)**

100. Dans l'exposé fait par l'Égypte sur l'intelligence artificielle (IA), les propositions ci-après ont été formulées :

- Il faut collaborer dans le cadre de l'élaboration d'une position africaine commune sur l'IA qui prend en compte les besoins et les ambitions des populations africaines, et qui peut être utilisée dans les forums internationaux. Ceci inclut l'impact de l'IA sur l'éducation, la société, l'économie, la fracture numérique, les perspectives techniques et éthiques ;
- Créer un groupe de réflexion africain sur l'IA, afin de consolider les initiatives existantes, qui permettra d'explorer et déterminer les domaines d'intérêt commun dans lesquels les pays africains pourraient collaborer, notamment es projets de développement en phase avec l'agenda 2063 de l'UA et les objectifs de développement durable (ODD), les partenariats avec des organisations internationales et des organismes de financement ;
- Développer un cadre de renforcement des capacités à l'échelle continentale, tout en tenant compte des besoins actuels et futurs en matière d'emploi sur l'ensemble du continent, à savoir :
 - les programmes communs de développement des compétences pour les jeunes Africains, comme les camps de sciences des données.
 - les programmes de perfectionnement et de requalification pour les travailleurs touchés par l'exploitation de l'IA.

XI. Clôture de la réunion

101. Wynne Musabayana représentant la Directrice de l'information et de la communication à la Commission de l'Union africaine, a remercié tous les délégués pour l'efficacité avec laquelle la réunion s'est déroulée et a souligné l'importance des questions débattues.

102. De son côté, le président, M. Abiot Sinamo, a exprimé sa gratitude aux participants pour leur assiduité et leur engagement dans la préparation des

délibérations du Comité. Il a également souligné son espoir de voir que la transformation numérique qui sera adoptée, est mise en œuvre avec enthousiasme par toutes les parties prenantes.

Annexes